

Exercice 2001 - Société d'Équipement du Département du Doubs - Rapport des administrateurs au Conseil Municipal

M. l'Adjoint FUSTER, Rapporteur : L'article L 1524.5 (7^{ème} alinéa) du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les organes délibérants des collectivités locales actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis par leurs représentants aux Conseils d'Administration des Sociétés d'Economie Mixte.

En application de ces dispositions, MM. FOUSSERET, FUSTER, LOYAT, consultés au préalable, vous communiquent les informations qui suivent, tirées du rapport de gestion présenté par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale du 21 juin 2002.

A - Bilan d'activité

Au cours de l'exercice 2001, la SEDD a enregistré un accroissement d'activités en raison de la réalisation d'opérations importantes sur Besançon (TEMIS, Marché Beaux-Arts, La City, ZAC des Hauts du Chazal, ...) et d'autre part d'un maintien à un haut niveau du secteur «superstructures» (CHR et Région : lycées et enseignement supérieur).

L'activité sur le secteur de la Ville de Montbéliard a concerné quelques opérations nouvelles d'aménagement de zones d'habitat et des études préalables pour des opérations à conduire dans les années à venir.

En vue de l'aménagement du site de la Mouillère, la SEDD a créé avec deux organismes bancaires une société d'aménagement dont elle détient 60 % du capital. L'année 2001 a permis la réalisation des études et des négociations pour l'acquisition des terrains et leur revente aux constructeurs.

Quelques contrats d'assistance à la maîtrise d'ouvrage ont été exécutés notamment pour l'implantation sur la ZAC de Planoise de la Jardinerie DELBARD.

B - Les comptes de 2001

1) **Le chiffre d'opérations** qui traduit le montant global des investissements réalisés en 2001, au travers des activités de la SEDD, ressort à plus de 48 M€ (315 MF) contre 33,2 M€ (218 MF) en 2000, soit + 45 %.

La répartition du chiffre d'opérations selon les agences manifeste l'accroissement de la part de l'agence de Besançon et une baisse de celle de Montbéliard :

Besançon : 46,8 %, Superstructures : 44,8 %, Montbéliard : 8,4 %.

2) **Le chiffre d'affaires** de la société, qui correspond à l'ensemble des rémunérations, études et prestations réalisées par la SEDD pour ses clients s'est élevé à 2,8 M€ (18,4 MF) contre 2,3 M€ (15 MF) en 2000, soit + 27,3 %.

Les chiffres d'affaires par secteur représentent :

Agence Besançon : 54,7 %, Superstructures : 14,3 %, Agence Montbéliard : 31 %.

3) **Le résultat d'exploitation** s'établit à 126 K€ (829 KF contre 307 KF en 2000 et 460 KF en 1999). Cela manifeste une activité soutenue et équilibrée pour la cinquième année consécutive.

Le résultat net de la société pour 2001 ressort à 42 K€ (275,6 KF) après impôt sur les bénéfices (57 K€) et intéressement du personnel (37 K€).

Il était de 79,9 K€ (524 KF) en 2000.

Globalement, comme pour les exercices passés, les résultats d'exercice bien que positifs ne permettent pas d'améliorer sensiblement le haut du bilan de la société.

Les fonds propres se trouvent tout de même renforcés du montant du résultat net enregistré en 2001.

4) **Le personnel** de la SEDD, compte tenu du niveau élevé d'activités, s'est à nouveau accru pour passer de 30 salariés au 31/12/ 2000 à 32 au 31/12/2001. On notera que l'effectif fin 1999 était de 25 personnes.

C - Fonctionnement

Au cours de l'exercice 2001, le Conseil d'Administration s'est réuni 4 fois pour examiner les dossiers d'opérations, les budgets ainsi que les bilans d'activité.

L'Assemblée Générale a approuvé les comptes et le bilan de l'exercice précédent, présentés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce rapport de gestion, relatif à l'activité de la SEDD pour l'exercice 2001.

«M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : Nous nous abstiendrons sur ce vote pour la SEDD sachant, comme je le rappelle à peu près tous les ans, qu'aucun membre de l'opposition municipale ne fait partie du Conseil d'Administration de cette société et que nous avons déjà développé à plusieurs reprises le fait que nous pensons que la SEDD a un véritable monopole sur certaines activités, pour tout ce qui est travaux, je pense notamment à la City, à Pasteur, au Marché, à la Mouillère et à d'autres. On a demandé à plusieurs reprises que d'autres sociétés soient consultées, cela n'a jamais été fait et on se trouve avec une seule personne en face de soi sans pouvoir comparer avec d'autres sociétés qui ont exactement la même activité, d'autant que pour un certain nombre d'opérations, on a pu constater un certain nombre de difficultés, je pense au Marché, à la City entre autres. Comme nous ne pouvons pas donner notre avis au sein du Conseil d'Administration, nous le donnons donc souvent ici. C'est vrai que vous avez dit tout à l'heure que le travail en commission est important mais là nous ne pouvons pas travailler «en commission» car ça n'en est pas une, mais la moindre des choses c'est que nous nous abstenions sur ce point.

M. LE MAIRE : Non, ce n'est pas la moindre des choses parce que vous savez très bien que pour la SEDD il y a trois représentants du Conseil Municipal. Vous savez très bien que l'opposition régionale n'est pas absente puisqu'entre autres le précédent Président qui n'avait d'ailleurs pas modifié les choses était le Maire de Montbéliard, donc je crois que là c'est vraiment une fausse querelle.

Concernant le Marché et la City, je ne peux pas vous laisser dire qu'il y a des responsabilités de la SEDD. La SEDD fait très bien son travail. Avec toutes les difficultés rencontrées au Marché, l'équipement est terminé et les difficultés au Marché sont liées à la défaillance d'un partenaire privé vous le savez très bien.

Concernant la City, il y a effectivement des difficultés mais je vous signale que les travaux vont redémarrer grâce justement à la SEDD qui va, au-delà même de ce qu'elle devrait faire et à frais avancés. C'est elle qui permet le redémarrage des travaux afin que le constructeur et le groupe hôtelier puissent se mettre d'accord et qu'on continue les travaux. Alors ne dites pas que c'est de la responsabilité de la SEDD quand ce n'est pas vrai. Je ne veux pas polémiquer là-dessus, Monsieur RENOUD-GRAPPIN, mais je vous dis simplement les choses telles qu'elles sont.

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : Je crois que pour qu'il n'y ait aucun problème, il faudrait un représentant de l'opposition au Conseil d'Administration de la SEDD, comme ça il n'y aura pas de problème dans le futur.

M. LE MAIRE : Vous dites déjà que vous n'avez pas le temps d'aller partout alors si on vous désigne encore là ! Et il y a des règles, vous le savez très bien. En plus la SEDD n'est pas si mauvaise que cela puisque nous avons deux nouveaux marchés, permettez au Président de s'exprimer une seconde même si je ne prends pas part au vote. Un marché concerne les collèges car le Conseil Général du Doubs qui n'est pas dirigé à ma connaissance par quelqu'un proche de notre majorité vient de passer des marchés avec la SEDD qui va entre autres rénover deux collèges sur Besançon. Et la Région de Franche-Comté dont le Président n'est pas un de mes proches vient aussi de contracter avec la SEDD et son Président pour la maintenance de ses lycées, il souhaite qu'on travaille avec eux. Donc voyez, il ne faut pas faire de petites querelles ici. La SEDD travaille, c'est une société d'équipement qui oeuvre effectivement au développement sur Besançon mais aussi sur Montbéliard, sur Pontarlier, dans l'ensemble de la région. Nous sommes très heureux de l'avoir et ça se passe très bien avec le Département et avec la Région.

M. Vincent FUSTER : Simplement, je voulais rappeler que la Région et le Département travaillaient et qu'au sein du Conseil d'Administration de la SEDD on a des représentants du Conseil Général de la Ville de Montbéliard, le Maire le rappelait qui ne sont pas forcément de notre philosophie, et aussi du privé, des partenaires bancaires. On a quand même une certaine assurance de bon fonctionnement de ces sociétés d'économie mixte.

M. LE MAIRE : Il y a même un représentant de Peugeot pour votre information qui n'est pas un de nos proches non plus mais qui est un excellent administrateur. Je dirais même que l'opposition est certainement majoritaire, et voyez ça se passe bien».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins douze abstentions, adopte le présent rapport.

M. le Maire n'a pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 7 octobre 2002.